

RCS : VANNES Code greffe : 5602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00272 Numéro SIREN : 828 762 542 Nom ou dénomination : AATID TOV

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 3484

Le 9 JUL 2019

2019 B 3484

AATID TOV
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : Lieu-dit LE VIALGOET
56390 BRANDIVY
RCS VANNES 828 762 542

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

**TEXTE DES PROJETS DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2018**

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 29 122,84 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 122,84 Euros
A la réserve légale	300,00 Euros
Solde	28 822,84 Euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 28 822,84 Euros.

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Le 19 JUIL 2019

2019B3484

AATID TOV
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : Lieu-dit LE VIALGOET
56390 BRANDIVY
RCS VANNES 828 762 542

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le trente et un décembre,
A 11 heures,

La société GOV IMMO, Société à responsabilité limitée au capital de 500 000 Euros, ayant son siège social à PLUVIGNER (56330) 24 Place du Marché, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS LORIENT 828 273 763, représentée par Monsieur Gaël VERDET en sa qualité de Gérant associé,

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 Euros composant le capital social de la société AATID TOV,

Associée unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Gaël VERDET, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Gaël VERDET, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2018 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 29 122,84 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	29 122,84 Euros
A la réserve légale	300,00 Euros

Solde	28 822,84 Euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 28 822,84 Euros.

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

GOV IMMO

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Vannes

Le - 9 JUIL 2019

2019B3484

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL



AATID TOV

**Le Vialgoet
56390 BRANDIVY**

* * * *

BILAN AU 30 JUIN 2018

Désignation de l'entreprise EURL AATID TOVNéant ☐ *Adresse de l'entreprise Lieu-dit LE VIALGOET

56390 BRANDIVY

Numéro SIRET *

8	2	8	7	6	2	5	4	2	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	6
---	---

Durée de l'exercice précédent *

0

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 0 0 6 2 0 1 8		0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	40 000	012		40 000		
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	1 070	016	388	682		
	Immobilisations corporelles *	028		030				
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
Total I (5)		044	41 070	048	388	40 682		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	16 808	070		16 808	
		Autres * (3)	072	1 046	074		1 046	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	29 145	086		29 145		
	Charges constatées d'avance *	092	1 171	094		1 171		
	Total II	096	48 170	098		48 170		
	Total général (I+II)	110	89 240	112	388	88 852		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000				
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		29 123				
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142		32 123				
	Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		823				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 363				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	41 033		49 543			
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176		56 729				
Total général (I + II + III)				180	88 852			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	41 070		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		EURL AATID TOV		Exercice N clos le		13 0 0 6 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le		1 0 0 0 0 0		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE																		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210										
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				214										
				217				218		51 513								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222										
	Production immobilisée *							224										
	Subventions d'exploitation reçues							226										
	Autres produits							230										
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232		51 513						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234										
	Variation de stock (marchandises) *							236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240										
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242		15 236								
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		783		244		783								
	Rémunérations du personnel *							250										
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252										
	Dotations aux amortissements *							254		388								
	Dotations aux provisions							256										
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262		5								
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260														
	Total des charges d'exploitation (II)										264		16 412					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270		35 100						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers							280										
	Produits exceptionnels							290		3								
	Charges financières							294		840								
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347				300		1								
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348														
	Impôts sur les bénéfices *							306		5 139								
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310		29 123						
B - RÉSULTAT FISCAL										312		29 123		314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318										
	Provisions non déductibles *							322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324		5 139								
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)		249										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999										
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997								
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44. septies)	986				Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987				Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138				342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981				Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989				Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345				Investissements outre-mer	344				Créance due au report en arrière du déficit	346				350		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655														
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		34 262		354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										370		34 262		372				

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AATID TOV

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	40 000	404		406	40 000	40 000
	Autres	410		412	1 070	414		416	1 070	1 070
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
	Immobilisations financières	480		482		484		486		
TOTAL		490		492	41 070	494		496	41 070	41 070
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502	388	504		506	388	
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572	388	574		576	388	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591				
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AATID TOV

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 303
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 016
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AATID TOV				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 28/03/2017		et clos le : 30/06/2018		Durée en nombre de mois	
				1	6
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Période de référence		024	160		
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 1 8

N° SIRET

8 2 8 7 6 2 5 4 2 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

EURL AATID TOV

ADRESSE (voie)

Lieu-dit LE VIALGOET

CODE POSTAL

56390

VILLE

BRANDIVY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

300

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

G.O.V. IMMO

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

300

Adresse :

N°

24

Voie

Place du Marché

Code postal

56330

Commune

PLUVIGNER

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			1 171.07
30/06/2018 EX ARTGO MEDIA MAINT 4/18-3/19	630.58		
30/06/2018 EX ARTGO MEDIA HEBERGNT 4/18-3/1	540.49		
COMPTES DE PASSIF			
45588000 ASSOCIES -INTERETS COURUS			787.44
30/06/2018 EX Intérêts au 30/06/2018		787.44	
40810000 FOURNISSEURS FNP			3 009.49
30/06/2018 EX PROV HONO JUR 2017/2018		564.00	
30/06/2018 EX GREFFE DEPOT DES CPTES		45.49	
30/06/2018 EX PROV HONO CPTA 2017/2018		2 400.00	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			315.00
30/06/2018 EX PROV 1/2 CFE 2018		315.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEP. S/OPERAT° GEST°			0.82
04/04/2017 OD ECART RGT GREFFE	0.01		
31/08/2017 OD TVA 08/2017	0.03		
31/10/2017 OD TVA 10/2017	0.23		
30/04/2018 OD TVA 04/2018	0.28		
30/06/2018 OD TVA COLLECTEE arrondi	0.27		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77100000 PRODUITS EXCEPT S/ OP DE GEST			2.64
31/05/2017 OD TVA 05/2017		0.31	
30/06/2017 OD TVA 06/2017		0.41	
30/11/2017 OD TVA 11/2017		0.26	
31/01/2018 OD TVA 01/2018		0.17	
28/02/2018 OD TVA 02/2018		0.35	
31/03/2018 OD TVA 03/2018		0.35	
31/05/2018 OD TVA 05/2018		0.35	
30/06/2018 OD TVA 06/2018		0.44	

ANNEXE

Exercice du 28/03/2017 au 30/06/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du 1er exercice d'une durée de 15 mois.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 28/03/2017 au 30/06/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL			1 070
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			40 000
TOTAL GENERAL			41 070

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL				1 070	1 070
Autres immobilisations incorporelles TOTAL				40 000	40 000
TOTAL GENERAL				41 070	41 070

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		388		388
TOTAL GENERAL		388		388

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	388				
TOTAL GENERAL	388				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	16 808	16 808	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 046	1 046	
Charges constatées d'avance	1 171	1 171	
TOTAL	19 025	19 025	

ANNEXE

Exercice du 28/03/2017 au 30/06/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 363	6 363		
Impôts sur les bénéfices	5 139	5 139		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 056	3 056		
Autres impôts taxes et assimilés	315	315		
Groupe et associés	41 033	41 033		
TOTAL	55 906	55 906		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000		300		300

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 28/03/2017 au 30/06/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	787
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 009
Dettes fiscales et sociales	315
Total	4 112